



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

Pôle Pédagogique

Inspection Pédagogique
Régionale

Strasbourg, le 5 septembre 2018

Christine Masse-Guépratte
Inspectrice d'académie
Inspectrice pédagogique régionale
d'éducation musicale et chant choral

à

- tous les professeurs d'éducation musicale en collège
- tous les professeurs de musique en lycée
de l'académie de Strasbourg

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Affaire suivie par :
Ch. Masse-Guépratte, IA-IPR

Téléphone :
03 88 23 38 59/71
Fax :
03 88 23 39 63

Mél : ce.ipr@ac-strasbourg.fr

Référence : 18-19/CMG/
Lettre de rentrée 2018

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Bonne rentrée à tous après ce temps de repos qui, je l'espère a été bénéfique !

C'est au cœur de l'été que la musique à l'école a résonné à travers la publication du programme du **chant choral**. Comme attendu, après la circulaire de 2016¹ puis la parution du Vademecum² envoyé en mai 2018 à chaque chef d'établissement, le statut du chant choral a été cadré³ ; il est conforté en tant qu'enseignement facultatif adossé à un programme, lui paru au BO du 26 juillet. C'est donc la parution de ce programme qui clôture le déroulement initié.

<http://eduscol.education.fr/cid132885/rentree-2018-evolutions-des-programmes-et-nouveau-programme-de-chant-choral.html>

Construit dans la continuité du programme par compétences de l'éducation musicale à l'école, au collège et au lycée, le chant choral est d'une part, articulé au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aussi à l'enseignement moral et civique dans sa dimension sociologique, et il se place aisément d'autre part à la croisée entre la scène et l'école à travers la culture du projet avec ou sans partenaire extérieur.

L'enseignement facultatif de chant choral mobilise et développe quatre champs de compétences principaux. Les deux premiers, référés au concert et à l'espace scénique, sont spécifiques à l'enseignement facultatif de chant choral ; les deux suivants approfondissent les compétences développées par l'enseignement d'éducation musicale à l'école et au collège au service de projets artistiques qui se déploient sur l'ensemble de l'année scolaire.

L'évaluation adossée à l'installation des compétences est à souligner et donne à cet enseignement la légitimité qui lui faisait défaut. À présent, parfaitement lisible pour l'ensemble de la communauté, à la fois administrativement et pédagogiquement, le chant choral peut entrer dans une existence moins confidentielle ; à vous d'en inventer son

¹ http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=110814

² <http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/educationmusicale/textes-reglementaires/vademecum-la-chorale/>.

³ http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126226.

déploiement géographique et temporel cohérent, inscrit ou pas dans le projet d'établissement, mais assurément participant à son identité dans sa dimension sociale, collective et artistique. Mais bien-sûr, rien n'est vraiment nouveau pour vous tous qui, selon les chiffres⁴, avez organisé plus de 400 restitutions dans l'année écoulée pour plus de 6 000 choristes. Aussi, je tiens ici à remercier et féliciter tous les acteurs engagés dans les projets menés à l'année dont j'ai pu suivre quelques restitutions l'an dernier. En vous remerciant de m'inviter, j'ajoute que vous me permettez de relayer et mettre en valeur votre travail, certes exigeant et chronophage mais oh combien gratifiant pour vos élèves mais aussi pour vous même.

Le déploiement temporel du chant choral passe sans aucun doute par la **rentrée en musique** dont c'était la deuxième édition cette année. Porté par les deux ministères et relayé en académie par la Délégation Académique à l'Action Culturelle, cet événement est d'année en année, plus facile à organiser que le premier opus et revêt une belle diversité dans les territoires. Il reflète assez bien le dynamisme de l'académie dans ce domaine.

C'est à cette rentrée, comme évoqué dans nos journées de réflexion, que la réforme du **baccalauréat** entre en vigueur puisque les nouveaux lycéens, arrivés en Seconde en 2018, passeront le baccalauréat rénové en 2021. Le dispositif *ParcourSup*, les tests numériques de positionnement en français et en mathématiques en début de seconde, l'accompagnement renforcé pour l'orientation nécessitent un accompagnement particulier des élèves dans leur poursuite d'études.

Il conviendra dans ce cadre de continuer à accompagner, le moment venu, les élèves dans le choix d'une voie générale ou technologique. Lorsqu'ils opteront pour la voie générale, il importera alors de les accompagner également dans le choix des enseignements de spécialité qu'ils suivront en classe de première. La réflexion à l'échelle académique débutée l'an dernier permettra d'organiser l'implantation de l'offre de formation à venir, notamment celle des Arts. La nouvelle organisation du lycée et les nouveaux programmes de seconde et de première seront mis en œuvre dans leur intégralité à compter de la rentrée 2019 et dans cette perspective, une large action de formation sera engagée dès cette année scolaire afin d'accompagner et former les professeurs de lycée aux différents aspects de la réforme, tant disciplinaires que transversaux. Le Conseil supérieur des programmes, à la demande du Ministre a pris l'attache de l'inspection Générale et la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire pour la rédaction des programmes qui doivent paraître très prochainement.

Pour cette session 2019, les modalités des épreuves du baccalauréat restent inchangées et le programme concentré sur 3 œuvres pour la filière L/arts et 2 pour toutes les séries est le suivant (en gras pour les œuvres nouvelles) :

Enseignement de spécialité L/ARTS

- Johann Sebastian Bach : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit, BWV 106, (Actus Tragicus)* :
 - Sonatina ;
 - Chœur : Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit ;
 - Aria (tenor) : Ach, Herr, lehre uns bedenken ;
 - Aria (basse) : Bestelle dein Haus ;
 - Chœur : Es ist der alte Bund.

- **Felix Mendelssohn : Octuor à cordes, Mib majeur, op20, Allegro moderato ma con fuoco (14'27)**
- **John Adams : Short Ride in A Fast Machine**

⁴ http://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/educationmusicale/A_la_une/2018/enquete_chorales_colle_ges_2017-2018.pdf

Enseignement optionnel toutes séries

- Birdland
 - In album *Heavy weather* - Weather Report (1977)
 - In album *Extensions* - The Manhattan Transfer (1979)
 - In album *Back on the Block* - Quincy Jones (1989)
 - In album *Minimal Movie* - Ensemble Hyperion (2000)

- **Max Richter : Album Recomposed by Max Richter : Vivaldi, the Four Seasons (extraits)**
 - *Spring 1* (2'32)
 - *Summer 3* (5'01)
 - *Autumn 2* (3'08)
 - *Winter 1* (3'01)
 - *Shadow 3* (3'33)

L'équipe académique de réflexion s'est réunie l'an dernier pour proposer un plan académique de formation dont les grandes lignes avaient été brossées lors des réunions de fin d'année. Ne manquez pas l'inscription au PAF <https://www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor/formateurs/paf/> avant le 20 de ce mois.

Les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières mises en place l'an passé se poursuivent à l'identique.

La réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues, adossée à la refonte des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (**P.P.C.R.**), prévoit des rendez-vous de carrière périodiques. Bien préparés dans l'ensemble, vous avez su tirer parti de ce moment d'échange et mettre en perspective vos souhaits de carrière, l'avancée de votre réflexion et votre positionnement dans la classe et hors la classe. Ces rendez-vous conduisent à une co-évaluation menée par les chefs d'établissement et les corps d'inspection et elle se substitue à la notation. Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe ou de restitution de projets, de réunions d'équipe ou d'actions de formation. Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

Et c'est par **l'accueil des personnels** qui rejoignent notre académie que j'achève cette lettre. Je leur souhaite la bienvenue et j'ajoute mes remerciements, au nom de l'Institution, à celles et ceux qui accompagnent soit les stagiaires dans leur professionnalisation, soit les entrants dans la découverte de leur nouvel environnement.

- Huit lauréats des concours internes et externes, de l'enseignement public ou privé :

Quentin BANGERT à Truchtersheim
Juan David BARRERA à Strasbourg
Johanna BERTRAND à Dannemarie
Justine BOUSSER à Saverne

Leslie DUCOURET à Munster
Waren TIGRESSE à Strasbourg
Elodie SUCHOWIECKY à Mulhouse
Julie WALKER à Strasbourg

Félicitations et bonne découverte du métier !

- Sept professeurs titulaires venant d'autres académies :

Caroline BECCA VIN à Marckolsheim

Véronique BARBIER à Mertzwiller

Ana LACROIX-MILLERIOUX à Wissembourg

Catherine FREPPEL à Rhinau

Dominique HIRTZLIN à Wintzenheim et Mulhouse

Eva NICK à Mulhouse

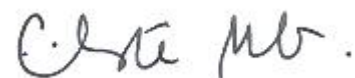
François LECOURT à Strasbourg

Bienvenue à vous toutes et tous !

Enfin, je tiens ici à remercier les professeurs qui m'accompagnent dans mes différentes missions ou qui représentent la discipline, en tant qu'aide IPR, chargée de mission à la DAAC, tuteurs, coordinateurs des épreuves du baccalauréat, les trois professeurs responsables des enseignements de spécialité au lycée, les membres de l'équipe académique de réflexion, le coordinateur pour les préparations aux concours, les représentants de l'académie pour le chant choral, les membres des commissions pour le numérique, la webmestre et l'interlocuteur académique au numérique, professeurs avec lesquels j'ai grand plaisir à concevoir, critiquer, argumenter un travail de proximité propice à celui mené avec l'ensemble des équipes.

A l'heure où l'apport des neuro-sciences démontre régulièrement la plus-value de la pratique de la musique, à l'heure où les outils numériques prennent une place grandissante à l'école, à l'heure où la créativité est mise en valeur, à l'heure où Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation Nationale identifie la pratique musicale comme une clé essentielle de l'émancipation des élèves⁵, il est légitime de s'interroger sur le rôle du professeur d'éducation musicale dans l'École. François Taddei (invité aux journées de l'innovation à Sélestat en 2016) publie un ouvrage à paraître le 12 septembre, *Apprendre au XXI^{ème} siècle*. En abordant la différenciation, l'usage du numérique, la classe inversée, le dépassement de la seule transmission des savoirs, il identifie de nouvelles compétences à installer sans annihiler les « anciennes » : **Coopération, communication, critique constructive et compassion**. À travers la construction de la responsabilité individuelle dans le projet musical collectif, la compréhension sensible de l'œuvre d'art, l'« addition » des différences dans une polyphonie, l'initiation à l'argumentation et au débat, ... notre discipline propose peut-être quelques points de méthode. À méditer.

L'Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
d'éducation musicale et chant choral



Christine Masse-Guépratte

⁵ http://cache.media.education.gouv.fr/file/Rentree_2018-2019/82/9/2018_DPrenree_989829.pdf
(cf fiche 6)